L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS

MERCREDI 4 SEPTEMBRE 1878

Plateforme Démocratique.

1. Que le parti démocrate-conservateur de l'Etat de la Louisiane, réuni en convention, renouvelle tous les engagements contenus dans la plateforme du parti de juillet 1876 et particulièrement ce qui suit;

Nous engageons, par la présente, notre parti à l'accomplissement de toutes les obligations légales, émises par l'Etat de la Louisiane; et nous nous engageons à tourner nos plus énergiques efforts dans la direction de la réforme et d'une administration économique du gouvernement et spécialement vers l'abolition des places inutiles; la réduction des droits et salaires ministériels au point de n'en plus faire qu'une rémunération équitable et la réduction des taxes à la dernière limite possible avec les dépenses nécessaires du gouvernement; le maintien de la foi publique et la restriction du patronage dangereux de l'Exécutif d'Etat.

2. Résolu que l'intérêt des classes industrielles produisant la richesse est un intérêt suprême pour le peuple des Etats-Unis. Ceux dont le travail et l'esprit d'entreprise produisent la richesse doivent être assurés d'en jouir.

Notre plus chaude sympathie est acquise aux classes laborieuses qui ont été mises hors d'emploi par la politique financière ruineuse et une législation injuste du parti républicain, et nous engageons le parti démocrate au gouvernement de cette politique et à la restauration de leurs droits.

3. Que Francis T. Nicholls, par la manière habile et grave avec laquelle il a traité les nombreuses questions délicates surgissant du succès du parti en 1876 et ayant eu pour résultat l'établissement du gouvernement du peuple en Louisiane, mérite la reconnaissance de tous les Louisianais; que sa sagesse, sa justice et sa modération dans l'administration des grands intérêts de l'Etat sont d'accord avec les principes énoncés par lui en acceptant la nomination et lui ont valu le respect de tous comme gouverneur de tout le peuple de la Louisiane, et lui donnent droit à l'appui de tous ceux qui aiment un bon gouvernement.

4. Que nous nous rappelons avec reconnaissance les efforts héroïques et patriotiques du Gén. F. W. Ogden et des soldats-citoyens de la Louisiane sous lui dans l'établissement et le soutien du gouvernement du peuple dans cet Etat;

5. Que le vote de la Louisiane aux élections de 1876 a été donné à Samuel J. Tilden pour la présidence et à Thomas A. Hendricks pour la vice-présidence par une majorité de plus de 8000 voix, et qu'il a été frauduleusement compté pour Rutherford B. Hayes et William A. Wheeler, sous le prétexte que le résultat avait été obtenu par l'intimidation et l'assassinat, et que le défaut du parti républicain de produire des témoins pour soutenir ces charges, quand il a été invité à le faire par le comité Potter, est une confession de son impuissance à soutenir ses allégations et de la fausseté des accusations elles-mêmes, et que le résultat de l'enquête du dit comité est une preuve affirmative que ces charges et ces allégations étaient dépourvues de fondement.

6. Que la récente admission de W. P. Kellogg comme sénateur de cet Etat a été un abus de parti pour un but éphémère de parti et une violation de la Constitution qui assure à chaque Etat deux sénateurs; que longtemps avant l'admission de Kellogg il avait été établi d'une manière concluante que l'assemblée générale de Nicholls était la véritable et la seule Législature de la Louisiane; que dans l'opinion de cette convention, le Sénat des Etats-Unis n'était pas compétent, par une reconnaissance posthume, à galvaniser une autre assemblée dont l'existence n'a pas laissé de traces dans les livres de statuts de l'Etat et qui s'est dissoute sans avoir été reconnue nulle part et qu'en vue du caractère sans précédent de cette affaire, une révision est due par le Sénat à la justice.

7. Que nous regardons avec un sérieux mécontentement l'indifférence et l'opposition des membres du Congrès national à un système d'améliorations intérieures, pour restaurer la prospérité des Etats du Sud et du Sud-Ouest, et nous insistons auprès de nos sénateurs et représentants pour qu'ils réunissent leurs efforts afin d'obtenir l'assistance du gouvernement national en faveur du chemin du Pacifique et Texas, et en faveur d'un système de levées [illegible] protéger les terres d'alluvion de la Vallée du Mississippi contre les inondations, et en faveur d'une navigation en rapport avec les besoins du commerce, ces mesures ayant un caractère national et en dehors du contrôle des gouvernements d'Etat.

8. Que nous endossons cordialement le mémoire de la chambre de commerce de la Nlle-Orléans au Congrès en faveur d'une ligne de steamers avec le Brésil, engageant nos représentants au Congrès à faire valoir pour la dite ligne le contrat de la malle par la Nlle-Orléans, avec la subvention qui a été demandée afin de faciliter l'ouverture de ce commerce d'une si grande importance pour l'Ouest et pour le Sud.

9. Résolu, que la démocratie de la Louisiane demande que le système de banque nationale soit aboli et que les billets des banques nationales soient retirés et qu'à leur place le gouvernement des Etats-Unis émette un montant égal en billets du Trésor communément appelés greenbacks, et demande en même temps le [illegible] aux conditions des lois imposant la taxe sur la circulation des banques [illegible].

10. [illegible] Nous demandons aussi le rappel immédiat et sans condition de l'acte de reprise et nous sommes inaltérablement opposés à la politique ruineuse poursuivie par le parti républicain, par laquelle le volume de la circulation a été réduit de beaucoup au dessous des besoins du commerce du pays, et par laquelle aussi les valeurs, la baisse des salaires, la ruine du travail ont eu lieu; les gages du pauvre ont été réduits; que c'est l'opinion de cette convention que tous les bons et obligations du gouvernement national doivent être payés en billets du Trésor des Etats-Unis, excepté quand il en a été disposé autrement dans la loi originale sous laquelle ils ont été émis; nous demandons en outre le rappel de toutes les lois passées subséquemment à la loi originale créant la dette publique, par laquelle les obligations du contrat ont été rendues plus onéreuses.

11. Résolu que dans le jugement de cette convention la législature de cet Etat devrait dans sa prochaine session pourvoir à l'appel et à la réunion d'une convention le plus tôt possible, pour faire et établir une nouvelle constitution pour l'Etat de la Louisiane.

12. Résolu qu'en favorisant la convocation d'une convention constitutionnelle on ne se propose pas de remplacer les officiers actuellement en fonctions dans le gouvernement d'Etat.

CHAMPAGNE WINES — MOET & CHANDON — IN 1743. RENAULT & FRANÇOIS & Co. SOLE AGENTS FOR THE UNITED STATES. Aussi, agents pour MARTELL & CO. à COGNAC, et ESCHENAUER & CO. à BORDEAUX. En vente à la Nouvelle-Orléans chez U. Bassetti et chez tous les négociants en vins. —41 Mar—1an

M. ANDRIEU — 150 Poydras. CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $5.50 la paire. CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00. BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que tout ailleurs en ville. [illegible] 17 janv 78—1 an Vaf

BOIS! BOIS! REÇU CONSTAMMENT PAR LES STEAMERS DE LA LIGNE DE BONEY ET LAND, "J. F. Fraser" et "Joséphine," ainsi que des barges. [illegible] CHANTIERS DE BOIS DE BONEY [illegible] et CHANTIER DE CHARBON [illegible] Julia, près du Pont Magnolia, au Nouveau Bassin, et au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Magnolia, au Vieux Bassin. Bureau principal, rue de la Commune No 158. S'adresser par la poste, Lock box 1080. Livraison de bois dans toutes les parties de la ville. Bois de chêne (le meilleur) par corde, $6 50; Bois de frêne, do do 6 50; Chêne et frêne mêlés do do 6 00; Escompte libéral fait aux marchands. Pleine mesure garantie. Tout le monde sera satisfait. 16 déc—1P

Association Peabody de subsistance.

Cette société a adopté les résolutions suivantes: Résolu que cette Association invite avec instance les diverses Associations de charité de la ville à communiquer avec ses comités en demande de vivres avant de signer des réquisitions sur cette association. Il a été découvert que des individus ont été gratifiés par d'indignes personnes qui avaient réussi à faire signer des bons de réquisitions par des Associations de charité, quand un examen attentif aurait fait répondre par un refus. Il est très fort à désirer qu'aucune réquisition ne soit donnée sans une connaissance personnelle d'un besoin absolu. Résolu, qu'à partir de cette date aucune réquisition d'aucune association ne sera honorée à moins qu'elle ne porte le sceau de la dite Association.

J. W. MADER, Secrétaire et Commissaire. 3 sept—3f

Société Peabody de subsistance.

Nlle-Orléans 27 août 1878.

A tous ceux que cela peut concerner.

Attendu que la grande détresse résultant de la maladie régnante appelle l'assistance de toutes les personnes charitables, et désirant inaugurer une méthode de secours prompte et pratique, les soussignés ont formé une association pour répondre à cette nécessité et ils publient maintenant ce qui suit pour faire appel à la charité publique, invitant les citoyens compatissants à faire telles souscriptions de vivres qu'ils voudront.

Résolu que les soussignés ont organisé avec le consentement [illegible] la ville une société [illegible] tant le temps [illegible] le nom de Société Peabody de Subsistance de la Nouvelle-Orléans dans le but de collecter des vivres, farines et autres articles alimentaires, et de les distribuer en rations aux indigents de la Nlle-Orléans.

Le dépôt sera rue Tchoupitoulas 38, et les distributions ne seront faites que sur des réquisitions adressées au président par les officiers des diverses sociétés de charité de la ville. Il y sera répondu promptement.

F. DOLHONDE, Président. ABRAHAM HIRSCH, Vice-Président. FRANK RODER, WM. PILARD, W. H. DEEVES, JOHN T. MOORE, Jr., C. O. CUMMINGS, WESLEY LAWRENCE, J. B. [illegible], WASH. MARKS, J. K. NEWMAN, BENJ. F. CHAMBERS, Trésorier. J. W. MADER, Secr. et Commissaire.

J'approuve cordialement le mouvement projeté ci-dessus. (Signé) ED. PILSBURY, Maire de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 27 août 1878.

Dans une réunion de l'Association Howard, tenue ce soir, les résolutions qui précèdent ont été [illegible] fait lecture [illegible] les membres présents.

"Votre comité, nommé pour prendre en considération la proposition faite par la Société Peabody de Subsistance, rapporte qu'il recommande la pleine approbation de cette organisation et qu'il lui fait un accueil cordial."

Approuvé: J. M. VANDEGRIFT, Président de l'Association Howard.

Cette association se réunit tous les soirs à 6 heures au No. 77 rue Poydras, premier étage.

J. W. MADER, Secrétaire de l'association Peabody de Subsistance.

Société Peabody de Subsistances.

Nlle-Orléans, 30 août 1878.

A qui cela concerne:

Cette association distribuera des rations à son dépôt d'approvisionnement, coin Magasins et Lafayette, à partir de SAMEDI le 31 et tous les jours suivants de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

Des réquisitions en blanc seront émises par ce bureau à toutes les associations charitables de la ville.

On exigera des sociétés charitables de donner au bureau de l'association les noms et signatures des personnes qui sont autorisées à signer les réquisitions.

F. DOLHONDE, Président, Société Peabody de Subsistances. J. W. MADER, Sect. 31août—6f

ASSOCIATION HOWARD.

Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1878.

Sur motion dûment secondée ce qui suit a été adopté:

Résolu qu'à partir de cette date toutes les ordonnances de médecins pour les malades à la charge de cette Association, prescrivant du brandy, du whisky, du champagne, etc., devront être remplies à la salle de l'Association, et les comptes de droguistes pour les liqueurs ne seront pas payées.

F. R. SOUTHMAYD, Sept—3f Secrétaire de l'Association Howard

ASSOCIATION HOWARD.

Demandes de secours.

Les demandes pour médecins et secours aux malades de la fièvre doivent être adressées aux endroits ci-dessous:

Dans le District borné par l'Avenue Napoléon, la rue Peters, le fleuve et la rue Dryades—A la pharmacie de G. W. MATTINGLY, coin Avenue Napoléon et Magasins. A la charge de Columbus H. Allen.

Entre les Avenues Napoléon et Louisiana, le fleuve et la rue Dryades—A la pharmacie du Dr W. W. BLACK, coin Magasin et Avenue Louisiana. A la charge de Fred. N. Ogden.

Entre la rue St. Charles, le fleuve et les rues Toledano et Première—A la pharmacie du Dr GAUDET, coin Tchoupitoulas et Sixième—A la pharmacie de MAINAIGRE, coin Washington et Magasins. A la charge de S. B. Newman.

De la rue St. Charles à la cyprière, entre les rues Toledano et Première—A la pharmacie de A. GAERT, coin St Charles et Washington. A la charge de F. R. Southmayd.

De la rue Première à Felicity Road, entre la rue St. Charles et le fleuve—A la pharmacie de G. LEROY, coin des rues Joséphine et Tchoupitoulas; A la pharmacie E. BRAND, coin des rues St. André et Magasins. A la charge de Henry Ginder.

De la rue St. Charles à la cyprière, entre Felicity Road et Première—A la pharmacie WM. GRANER, coin des Dryades et St. André. A la charge de Thomas Greed.

De Félicité Road à la rue Terpsichore, entre la rue St. Charles et le fleuve—A la pharmacie VOGEL & TUMA, coin des Magasins et Félicité Road; A la GROCERIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race. A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

A la PHARMACIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race. A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

De Félicité Road à la rue Julia, de la rue St. Charles au fleuve—A la PHARMACIE, coin des rues Clio et Dryades; A la pharmacie CURTIS, coin des rues Carondelet et Delord. A la charge de J. M. Vandegriff.

De Terpsichore à la rue Julia, et de la rue St. Charles au fleuve—A la pharmacie de WM. C. HARRISON, coin des rues Magasins et Thalia. A la pharmacie de TURNER, coin des rues Annunciation et Galennie. A la charge de Fred. F. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

De Julie à Canal, entre Remparts et le fleuve. A la pharmacie de FINLAY, coin Camp et Julie. A la pharmacie coin Carondelet et Poydras. A la charge de Geo. A. Pike.

Entre Julie et Canal, de Remparts à la cyprière—A la pharmacie de J. B. LAVIGNE, coin Bassin et Poydras. A la pharmacie de LUKE DUFFY, coin Magnolia et Lafayette. A la pharmacie de GEO. BAINESFATHERS, No 372 rue Commune. A la pharmacie de M. FREUND, No 42 rue Franklin. A la charge de A. J. Vandegriff.

District borné par les rues Remparts, côté nord, Canal, le Lac et la rue Orléans. A la pharmacie de ST-CYR FOURCADE, coin Remparts, côté nord, et Canal. A la charge de Jules Aldigé.

District borné par les rues Remparts, côté nord, Esplanade, le Lac et la rue Orléans. A la pharmacie de SCHMITT, coin Hôpital et Remparts. A la charge de L. W. Baquié.

District borné par les rues Remparts, côté nord, Esplanade, Levée et Orléans. A la pharmacie de L. LLADO, rue de Chartres, en face la rue Madison. A la charge du Dr J. H. Pike.

District borné par Remparts, côté nord, Levée, Orléans et Canal—A la pharmacie H. J. RIVET, coin Bienville et Chartres. A la charge de T. Generelly.

Du Fleuve à la cyprière, entre Esplanade et Champs-Elysées—A la pharmacie A. GRAMBOIS, coin Esplanade et Bourgogne. A la pharmacie ERNEST HUBERT, 339 Esplanade. A la pharmacie F. BACHLER, No 360 Royale, coin Français. A la pharmacie ADRIEN BÉRET, coin Champs-Elysées et Bons-Enfants. A la pharmacie LÉON DUBREU, No 300 Claiborne, côté nord. A la charge de MM. J. B. Vinet et P. Duphane.

Du Fleuve à la cyprière, entre Champs-Elysées et la section au-dessous du 9me ward—A la pharmacie T. DAVIESON, coin Victoire et Marigny. A la pharmacie T. SHARPER, coin Craps et Espagne. A la pharmacie SEAMAN, coin Royale et Enghien. A la pharmacie C. WALLER, coin Enghien et Dauphine. A la pharmacie VON GOHREN, coin Lesseps et Royale. A la pharmacie ROSENFELD, coin Lesseps et Dauphine. Ou autres pharmacies. A la charge de John M. Coss. A la pharmacie [illegible], coin Champs Elysées et Levée. A la pharmacie GAMOTIS, No 361 rue Claiborne. A la charge de P. Buchanan et du Col. Vinet. Par ordre de l'Association: F. R. SOUTHMAYD, Secrétaire. 30 août—

Aux départements d'incendie de l'Union et à toutes autres organisations charitables de même but.

L'ASSOCIATION Charitable des Pompiers de la Nouvelle-Orléans, pour la première fois depuis sa fondation qui date d'un demi-siècle, se trouve obligée de faire appel à la charité publique.

Avec ses deux mille cinq cents membres actifs et leurs familles, leurs veuves, les deux cent soixante-quinze orphelins, privés tout d'un parent que de deux; [illegible] payer le département, [illegible] en vue de l'épidémie qui sévit avec tant de rigueur, notre Association se trouve impuissante à donner les secours nécessaires à ceux qui souffrent de maladies ou de privations.

L'Association fait donc appel, au nom de l'humanité, à toutes les associations de même genre dans tous les Etats de l'Union, pour la secourir qu'elles pourraient dans leurs moyens leur faire parvenir.

I. N. MARKS, Président. 1er sept—

Université de la Virginie.

LA session commence le PREMIER OCTOBRE et dure neuf mois. L'institution est organisée sur la base du système électif, l'étudiant ayant lui-même le choix de ses études, et pouvant suivre les cours du Département Académique des Ecoles de Droit, de Médecine, du Génie Civil et d'Agriculture. Pour le catalogue, s'adresser au Secrétaire de la Faculté, P. O., University of Virginia.

JAMES F. HARRISON, M. D., Chairman de la Faculté. 28 juill. et—6oc—Mardi, J. D

L.S.L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne,

LE MARDI, 10 SEPT. 1878

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE I.

GROS LOT: $30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU MARDI, 10 SEPT. 1878.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de	$30,000, soit	$30,000
1	Lot de	10,000	10,000
1	Lot de	5,000	5,000
2	Lots de	2,500	5,000
5	Lots de	1,000	5,000
20	Lots de	500	10,000
100	Lots de	100	10,000
200	Lots de	50	10,000
500	Lots de	20	10,000
1,000	Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9	Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9	Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9	Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900
1,857	Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692 New Orleans Post Office.

Transmettre l'argent par des ordres sur la banque de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du 10 SEPT. 1878. TOUS LES LOTS SONT PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et devront, invariablement, accompagner les demandes d'agence.

M. A. DAUPHIN, Président. Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre sans réponse signifie un refus.

Malakoff Bitters,

PATENTÉ EN 1866.

Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.

ALPH. WALZ,

Seul Propriétaire et Fabricant

96.........RUE CONTI.........96

Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus sain que l'on ait encore produit jusqu'ici; il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, est un excitant aussi bien qu'un fortifiant pour le système digestif;—c'est aussi un dépuratif excellent.

Il n'a pas de supérieur parmi toutes les préparations de notre époque. Le propriétaire possède à l'appui de son efficacité les certificats de la Faculté Médicale de la Louisiane. Il guérit ou prévient les fièvres en général, et autres désordres intérieurs; il combat aussi la dyspepsie, la névralgie, ainsi que la constipation occasionnée par l'abus des médicaments, et les affections du foie. Il est efficace dans les maladies de la vessie et les maux de reins. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement du système.

C'est un breuvage inoffensif pour les femmes et les enfants et un excellent anti-biliaire. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles.

N. B.—Se défier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, le tout supporte plus haut, et scellées en cachet rouge avec les initiales A. W.

Université de l'Etat de la Louisiane —ET— Collége agricole et mécanique.

BATON-ROUGE, Louisiane.

ORGANISATION MILITAIRE.

LA DIX-NEUVIÈME session commencera le 5 octobre prochain et finira le 4 juillet 1879.

DÉPENSES.

Dépenses fixes, par mois—Pension, logement et soins de domestiques, $11; blanchissage et raccommodage, $2; combustible et éclairage 60 cts; annuel 50 cts; soins de médecin, $1; total $15, et pour les neuf mois de session, $135, en payement mensuel d'avance dans cette proportion; l'élève ne fait qu'une partie de la session.

Les dépenses éventuelles par session sont évaluées ainsi qu'il suit: uniforme, vêtements et casquettes, $50; livres et fournitures, $10; médicaments, $2; casses et accidents, $3; total, $65, payables $40 à l'entrée au collège et $25 le 1er janvier. La balance non dépensée est remboursée. Dépenses totales, fixes et casuelles, par session de neuf mois, $200.

Les élèves peuvent entrer au collége en un sortir, à quelque moment que ce soit pendant la session. Ils n'auront à payer qu'à partir de la date de leur entrée et pour le temps qu'ils auront passé au collége.

Ils peuvent prendre pension à Bâton-Rouge au prix demandé par l'Université.

L'enseignement et l'usage de la Bibliothèque et du cabinet de physique sont gratuits.

Exercices militaires.—Ces exercices sont obligatoires. Les élèves peuvent être nourris et logés à l'Université ou dans la ville de Bâton Rouge. Ceux qui demeurent à l'Université sont, la nuit comme le jour, soumis à la discipline militaire. Les élèves qui prennent pension et logent à Bâton Rouge, ne sont soumis à la discipline militaire que quand ils sont à l'Université.

Instruction religieuse.—On reçoit à l'Université l'instruction catholique ou protestante. Le dimanche, les élèves devront suivre les exercices religieux dans les églises de Bâton Rouge que leurs parents auront désignées.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à D. F. BOYD, Président. 18 juil—3m

AUX DAMES!

Confections telles des meilleurs goûts, Détaillées aux prix de gros.

Confection de deux pièces, $2.50; confection de trois pièces, $3.00, expédiées par le courrier, franc de port. Cinq ou plus de cinq confections, expédiées par l'exprès, à nos frais. Nous faisons une grande quantité de ces articles pour le commerce et en avons déjà vendu des milliers; ils sont bien faits, élégamment garnis de beau [illegible] de noir, et la partie supérieure est un lézard blanc.

Le buste a de 2 à 42; nous en faisons de plus grande sans rien demander de plus. Les dames qui voudront être nos agents et vendront 10 confections en recevront une gratis. Ecrire très lisiblement son nom, son bureau de poste, son comté et son Etat, et écrire de manière à ce qu'il n'y ait pas d'erreur. Envoyer par lettre, ordre ou traite. Satisfaction garantie. Chaque personne achetant a droit à la nouvelle plume et au nouveau ciseau de Foster. Adresser toutes les demandes à

G. W. FOSTER & CO., 1792 365 E. Madison St. Chicago. 23juin—

Bureaux de la compagnie d'assurance du Pompe de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 27 juillet 1878.—A l'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie, tenue le 23 du courant, le bureau de direction suivant a été élu devant servir l'année courante:

JNO. WILSON.	M. MELLINGER.
E. PRAGST.	A. WALZ.
M. POPOVICH.	F. AUFMKOLK.
P. SALOY.	WM. FAGAN.
M. ARASCAL.	E. SCHROEDER.
D. HUGHES.	J. SAMBOLA.
A. D. FINLAY.	A. HABER.
THEO L. SUGG.	M. MILLER.
F. JAUFROID.	GEO. ELLIS.
F. SANCHO.	J. H. MENGE.
P. THORMAEHLEN.	M. MANN.
P. E. SARRAZIN.	A. XIQUES.
	N. SEIBEL.

A une assemblée du bureau de direction tenue le même jour, M. Ernest Pragst a été élu président, M. John Wilson, vice-président, et W. P. M. Schneidau, secrétaire.

P. M. SCHNEIDAU. 28 juil—

A. Bonnet. Wm Frantz. H. Opitz

A. BONNET & CIE.,

65..........RUE ROYALE..........65

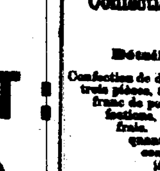

PRÉVIENNENT les dames et le public qu'ils sont en possession d'un assortiment de marchandises nouvelles et de bon goût choisies spécialement et avec soin par A. BONNET, dans les meilleures fabriques du monde. Nous sommes certains d'avoir un grand succès avec nos prix réduits. Les prix des commandes et des réparations de toute espèce ont été également réduits de 25 ojo. MM. Frantz, Opitz et Kreihs—sont les chefs d'atelier et sont des ouvriers de premier ordre, bien connus de notre population louisianaise. Ces messieurs profitent de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillant patronage.

1er sept—1 an—DMJ

S. N. PIKE'S Magnolia WHISKEY Cincinnati OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY, préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO, successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de gros des vins et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le 1er Sept. 1878. OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Aldo Tomaso	Mariejo Stefano
Adamo Lorenzo	Martin Louis P
Amanetalas A	Mariondet P
[illegible] Léon	Mangues Domenico
[illegible] Giuseppe	Palermo Giovanni
Buonocort L.	Pesa Justin
[illegible] Giuseppe	Rinelli Casimiro
Cattani Achille	Piana Giuseppe
Cristiano Giovanino	Rossero Giovanni
[illegible] Cyprien	Sarpa Michele
Castagne Enrique	Saverio Colco
D'Andes Giuseppe	Salese Alfredo M
[illegible] Pietro	Serino Gaetano
[illegible] Sebastiano	Sabino Francesco
[illegible] Antoine	Savarese Gaetano
[illegible] Gaspare	Sebastiano Giachino
[illegible] Antonino	Schmitz Rodolphe
[illegible] Francisco	Segrety A
[illegible] Giovanni	Siebell Théodore
Martino Arcangelo	Tomaso Bartolo
[illegible] Antonio	Tobeschini Vincenzo
[illegible] Vincenzo	Tortorici Pietro
[illegible] Jean Baptiste	Verdichiola Barbiere

LISTE DES DAMES.

Dlle Violetta Mille. Hervé E Mme. Béle Castotta Da. (Vve Ribot).

A. S. BADGER, Maître de Poste.

J. THOMSON & BROS.,

Importateurs et Marchands de

Voitures, Wagons

et manufacturent & fabriquent les

CHARRETTES,

Et fabricants de Voitures légères et de Wagons à ressorts. Toutes réparations [illegible]

68 & 70 RUE DES REMPARTS, Côté Sud, Entre Commune et Gravier. 11 août—3m

FOURNEAU ROBERT E. LEE.

CE FOURNEAU DE CUISINE VIENT D'ÊTRE mis sur le marché de la Nlle-Orléans. Il est fait en Géorgie, et on le présente au public en déclarant qu'il est l'égal des meilleurs fourneaux connus actuellement ici. L'assertion est accompagnée d'une garantie pleine et entière. Le propriétaire l'offre, en outre, à VINGT POUR CENT DE MOINS que les prix des autres articles.

JAMES H. REYNOLDS, Marchand d'articles de ménage et de fournitures de bateaux à vapeur, Plombier, pour de tuyaux de gaz et de machines à vapeur, fourneaux de cuisine, et pompes.

90.........rue Baronne.........90 Entre les rues Union et Perdido. 1er mai—1 an NLLE-ORLÉANS, LNE.

FABRIQUE DU SUD.

EXTRAITS CONCENTRÉS —DE— ATKINSON.

EXTRAITS - - - - - - SAVEUR. POUR LA CUISINE.

Vanille, Limon, Fraise, Orange, Amande, Pêche, Céleri, Gingembre, Framboise, Rose, Ananas, Rhume.

Pourquoi acheter, des villes du Nord, des articles de ce genre quand nous en avons de tout aussi bons à nos portes?

Ces extraits sont des plus concentrés et ont le goût exquis, l'arome délicieux du fruit dans toute sa fraîcheur. Il n'y a rien de meilleur et de plus économique pour la cuisine.

La supériorité de ces extraits consiste en leur concentration et leur parfaite pureté.

Fabricants et propriétaires,

W. T. Creamer & Co. Chimistes, Au No 94 de la rue Tchoupitoulas, Nlle-Orléans, Lne.

A vendre, en gros par Thos. W. G. LYON & Co., grocers, à la Nlle-Orléans, Lne.

Demandez à votre épicier les "extraits d'Atkinson." Vous ne trouverez rien de comparable sur la place. 20mai—3m—MarJS

Argent à prêter

SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles en grandes et en petites sommes, à un intérêt aussi modique que celui d'aucune institution de cette ville.

Bureau de prêts de HART, Au No 43 de la rue Baronne, MAURICE J. HART, Directeur. 12 jan—1an

ASSURANCE CONTRE LE FEU.

ÉTAT DE SITUATION —DU— NORTHWESTERN NATIONAL INSURANCE CO. DE MILWAUKEE. 1er Janvier 1878.

CAPITAL EN CAISSE, $600,000.

PLACEMENTS.

	Valeur au pair.	Valeur sur place.
U. S. Registered 5's de 1881	$110,000 00	$115,775 00
U. S. Registered 6's de 1881	70,000 00	74,550 00
U. S. Registered 5.20's de 1867	17,000 00	17,913 00
U. S. Registered 5.20's de 1865	25,000 00	25,687 00
U. S. Registered Currency 6's	100,000 00	120,000 00
Bons 1re hypothèque du Mil. and St. P. R'y, P. du C. div. 8's	15,000 00	17,700 00
Bons 1re hypothèque du Chi. M. et St. P. R'y, Chi. div. 7's	40,000 00	40,000 00
Bons hypothécaires du Mil. Iron Co. 8's	20,000 00	10,000 00
Milwaukee water bonds, 7's	150,000 00	165,000 00
Prêts sur bons et hypothèques, premières hypothèques sur des propriétés foncières libres d'hypothèques, situées dans la ville de Milwaukee et valant plus du double de la somme prêtée, 8 pour cent (Argent prêté à des directeurs ou à des actionnaires)		151,000 00
Primes en voie de recouvrement		23,616 01
Intérêt non encore dû		2,453 33
Effets à recevoir		681 50
Toutes les autres garanties et ouvrages		2,864 11
En caisse et en banques		56,152 40
		$853,395 36

PASSIF.

Capital en caisse	$600,000 00
Pertes non payées, réglées et non réglées	17,045 2
Toutes les autres réclamations contre la Compagnie	4,720 35
Réserve pour ré-assurance ainsi que l'exige la loi de New York	180,317 80
Surplus net	51,311 66
	$853,395 36

ALEXANDER MITCHELL, Président. ALFRED JAMES, Vice-Président. JOHN P. McGREGOR, Secrétaire.

Ayant été nommés agents de cette Compagnie, nous sommes prêts à assurer, à des conditions avantageuses, contre les risques du feu.

JOHN B. LAFITTE & CO., Au No. 104 de la rue Gravier.

Je crois le tableau qui précède exact. JAS. A. LAFITTE.

Signé, sous serment, pardevant moi, aujourd'hui, par James A. Lafitte, de la maison de commerce John B. Lafitte & Co.

C. B. TRIST, notaire. Nlle-Orléans, 22 mai 1878. dovrS—3m

F. Gonthier.

MARCHAND—TAILLEUR —ET— Importateur de Draps français, de Casimirs, etc.,

VIENT de transférer ses ateliers du No 15 de la rue St. Charles, au No 156 de la rue Commune, entre Carondelet et St. Charles, où il se fera un véritable plaisir de servir ses anciens et nombreux clients ainsi que le public en général. Il vient de recevoir un assortiment d'étoffes des plus variées et des plus nouvelles, et profite de la circonstance pour annoncer que les vêtements qui seront confectionnés dans ses ateliers seront offerts à des prix d'une modicité défiant la concurrence. M. Gonthier, dont la réputation est bien établie ici, est un excellent professeur de coupe et donnera des leçons aux apprentis qui voudront bien l'honorer de leur confiance. 13 nov—1an

Ant. Carrière, E. L. Carrière, G. Carrière, Chas. J. Carrière

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires, ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

BUREAU DE PRETS. OTTO SCHWANER,

17........RUE BARONNE........17 ENTRE CANAL ET COMMUNE, Près de la SALLE GRUNEWALD. 30 jan—1an

AVIS IMPORTANT.

Avez-vous à souffrir des rats et des souris? Chacun répond: OUI!

Le Blé empoisonné de Mitchell, découverte récente, est la seule chose qui vous en délivrera.

C'est tout simplement des grains de blé entiers qui empoisonnent les rats, les souris et les autres vermines, et qui les tue et les extermine.

Ayez-le et faites l'essai une seule fois pour être convaincu de l'efficacité du nouveau poison. Le prix n'en est que de 25 cents. On le trouvera chez les principaux pharmaciens. Le principal dépôt des Etats-Unis est chez

M. T. Creamer & Co., Droguistes et chimistes, au No 94 de la rue Tchoupitoulas, et au magasin de FINLAY & THOMPSON, No 35 de la rue des Magasins. 30 juin—3m MarVD

PHILIP WERLEIN,

No. 135, RUE DU CANAL.

Le plus grand magasin de Pianos et de Musique dans le Sud. M. WERLEIN offre un assortiment de plus de 200 PIANOS ET ORGUES

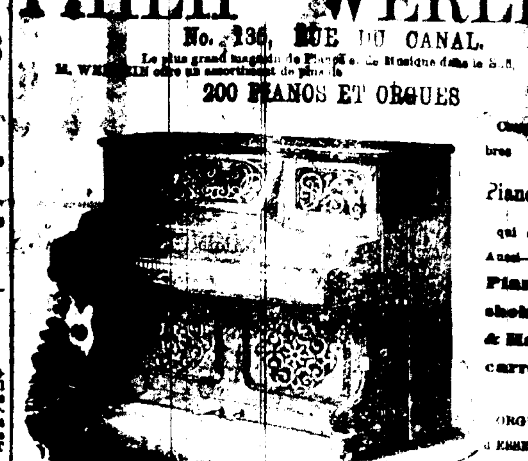

Comprenant les célèbres Pianos Chickering qui sont sans rivaux. Aussi—les excellents Pianos Mathushek, Hardmann & Hale, droits et carré. Aussi les ORGUES renommés d'ESTEY & MASON & HAMLIN,

Aux prix les plus bas et aux conditions les plus avantageuses qui aient jamais été offertes.

PIANOS NEUFS pour $200 et au-dessus, pleinement garantis. PIANOS D'OCCASION en excellent état pour $25 et au-dessus. ORGUES NOUVELLES pour $50 et au-dessus.

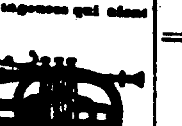

Réparation, accord, loyer et échange de pianos, aux conditions les plus raisonnables.

Importation directe de musique, d'instruments de musique, etc.

MAGASIN DE MUSIQUE DE GRUNEWALD,

Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleurs Orgues du monde, QUI A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE

PLEYEL, WOLF & CO., DE PARIS,

PIANOS DONT PLUS DE 67,000 sont faits et en vente. C'est le nombre le plus considérable qu'ait atteint une maison quelconque, ce qui démontre clairement LA POPULARITÉ DE CES INSTRUMENTS CHEZ NOUS. Souvenez-vous que les véritables PIANOS PLEYEL s'achètent seulement chez GRUNEWALD, qui les importe directement, de la fabrique. Aucun établissement du Sud n'est autorisé à les vendre, excepté par l'entremise de la maison GRUNEWALD. Qu'on se tienne donc en garde contre les imitations.

NOS STEINWAY "DOUBLE VICTORIAS" qui excellent TOUS LES AUTRES pour la vente des pianos si recherchés, de KNABE, HAINES ET FISHER,—qui sont offerts à des conditions avantageuses et aux plus bas prix du comptant. ORGUES des meilleures maisons.—Importation de tout ce qui se rattache à la musique. VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL. S'adresser à Louis Grunewald, Au Grunewald Hall, No 14 à 22 de la rue Baronne.

GRUNEWALD est également agent-général pour la vente des PIANOS [illegible]

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE,

Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Our Own Louisiana Aromatic Bitters, 59 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nlle-Orléans. 17 mai 78.—1 an.

PHARMACIE DUCONGÉ,

89.........RUE DE CHARTRES.........89 NOUVELLE-ORLÉANS.

A. CARROUCHÉ,

SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue un assortiment complet de MÉDICAMENTS PATENTÉS, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'on trouve généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge. Agence pour la vente du Willow's Dysentery Remedy. 1er sept. — 1 an.

On se demande comment on peut prévenir une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies de poitrine: Phthisie, Rhumes, Bronchite, Angine, Congestions, Laryngite, Asthmes, Asthénie, Pleurésie, Lymphatisme, Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, des Névralgies, pour le paiement des plaies.

L'on prévient et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage de

L'EUCALYPTUS BITTERS.

Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par F. Ramel, et depuis que l'attention du monde scientifique a été appelée sur les avantages multiples que l'on peut tirer de cette remarquable plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre de praticiens distingués ont constaté et démontré l'efficacité de l'Eucalyptus.

Les produits de l'Eucalyptus sont employés avec grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.

Le Bitter Eucalyptus, composé de la plante de ce nom, est un puissant fébrifuge et contre une foule de maladies.

Dépôt général: BURKE & THOMPSON, No. 80 RUE TCHOUPITOULAS, N. O. 19mai—1an

Douzième état de situation annuel —DU— FACTOR'S AND TRADERS' Insurance Company.

37......RUE CARONDELET......37

Nlle-Orléans, 21 mai 1878.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1878—savoir:

Primes de l'année—		
Sur risques d'incendie	$312,794 36	
Sur risques de rivières	214,294 64	
Sur risques de mer	45,790 70—	$572,779 67
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1878	85,533 00	
Primes remboursées	9,239 66—	94,762 66
Montant net des mes		$478,017 01
Pertes payées—		
Sur risques de feu	256,458	
Sur risques de rivières	128,641 36	
Sur risques de mer	26,550 00—	316,649 5
Réassurances	32,271 99	
Réductions (rabates)	14,017 32	
Taxes d'Etat et de ville	27,396 06	
Bureau des secours de la Nlle-Orléans	9,551 90	
Dépenses générales		
Brutes	41,975 90	
Profits et pertes	24,060 56	359,513 42
Balance		$118,503 5
Ajoutez—intérêt, escomptes et éparnes reçus		88,629
		$206,134 48
A déduire—premier intérêt semi-annuel sur le capital, 5 pour cent, payé, et le second, 5 pour cent, dû	100,000 00	
Bénéfice net	$106,134 48	
Réserve	32,536 55	
Balance à être partagée sur le montant net des primes		73,597 93

L'actif de la compagnie est comme suit:

Encaisse	$240,921 36
Comptes en voie de recouvrement	37,061 50
Effets à recevoir, en garantie	402,131 07
Effets à recevoir, pour primes	37,903 1l
Actions de banques et autres actions	296,100 16
Bons de l'Etat et Bons de la ville	196,104 73
Bons des Etats-Unis	12,623 00
Bons du Masonic Grand Lodge	8,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,500 00
Propriétés foncières	88,849 17
Total	$1,288,316 14

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, président. THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. Signé, pardevant moi, ce 25 mai 1878. EDWARD IVY, notaire.

Le 21 du courant, à une réunion spéciale du Bureau des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un SECOND INTÉRÊT semi-annuel de CINQ POUR CENT, le 30 avril 1878—ce qui fait DIX POUR CENT PAR AN sur le capital de la Compagnie ($1,000,000), et un DIVIDENDE, AU COMPTANT, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant ($377,980 00) de leurs primes nettes payées pour l'année expirée le 30 avril 1878.

ED. A. PALFREY, Président. JOHN CHAFFE, Vice-Président. THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John I. Noble,	R. F. Buckner,
John Chaffe,	Wm. C. Black,
Richard Milliken,	Charles Chaffe,
J. I. Warren,	L. C. Jurey,
Samuel Friedlander,	Wm. Hartwell,
A. A. Yates,	O. J. Leeds,
R. M. Walmsley	A. T. Janin,
A. K. Miller,	Joseph Bowling,
T. Lytt. Lyon,	A. M. Bickham,
Samuel H. Boyd	Henry Abraham,
Joseph McElroy,	Louis Bush,
William J. Behan,	A. Britton,

25 mai—1m G. W. Bentz

Hôtels, Restaurants, &c.

MONTROSS HOUSE,

(Hôtel Montross), A BILOXI, MISSISSIPPI.

Cet hôtel est ouvert et recevra durant toute l'été et l'hiver.

LE propriétaire annonce à ses amis et au public qu'il l'a mis à neuf et a l'intention d'en faire un agréable établissement d'été et d'hiver. Il ne négligera rien pour satisfaire tous ses visiteurs.

Il a loué, pour plusieurs années, ce vaste et délicieux hôtel, connu jadis sous le nom de "Shady Grove." Il l'a fait réparer et repeindre et l'a transformé en "retraite de célibataires, de clubs et de compagnies." Un immense terrain couvert de chênes verts sous les agréments nécessaires à ceux qui voudraient y établir des campements ou y former des piques-niques.

Les deux hôtels sont sur la plage et à 600 pieds de belles cabanes à bains, ouvrant en vue de le golfe du Mexique. C'est l'endroit qu'il faut aux amateurs de courses en bateaux et de pêche.

Les voyageurs peuvent prendre leurs repas à raison d'UNE PIASTRE, et les bains ne leur coûteront rien.

S'adresser à P. J. MONTROSS, propriétaire. J. BENJ. CHANDLER, Mechanic's & Dealers' Exchange, 18 juin—2 1/2 m 47 rue St-Charles.

THE ROYAL, A Hamilton Ontario Canada.

THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe, mais principalement en vue du comfort des pensionnaires, il réunit tous les agréments que ces derniers sont en droit d'exiger. Les chambres sont grandes et bien aérées. Il y règne, pendant les mois d'été, une fraîcheur délicieuse. La cuisine est excellente. On prend des arrangements avec les pensionnaires qui passent la saison à l'hôtel. "The Royal" a pour succursale

THE OCEAN HOUSE,

Surnommé le Longbranch du Canada. C'est un bel hôtel, construit sur la plage même, à Burlington Beach. Les fraîches brises du lac Ontario, d'un côté, et de Burlington Bay, de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a, en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des cavalcades sur le rivage, etc., etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent, sans augmentation de prix, aller occuper l'Ocean House.

L'Ocean House promet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats Unis.

Pour le prix de la pension, les arrangements à prendre, etc., écrire à HOOD & BROTHER, propriétaires, Hamilton, Ontario.

Etat de situation semi-annuel —DU— LOUISIANA NATIONAL BANK —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires du 29 juin 1878

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,419,306 66
Bons des Etats-Unis		550,000 00
Autres bons		231,020 53
Local de la Banque et autres propriétés foncières		236,611 59
Cinq pour cent, fonds de rachat		24,750 00
Compte de prime		16,497 90
Change américain		429,019 62
Currency	$845,916 94	
Espèces—		
Or	$8,612 02	
Argent	24,000 00	
	32,612 02	
Chèques pour le Clearing House	127,534 01	
		$1,006,063 97
		$4,003,169 16

PASSIF.

Capital		$1,000,000 00
Surplus		200,000 00
Profits nets non payés		119,496 72
Billets en circulation		495,000 00
Dépôts	$1,990,768 35	
Dû à des banques et à des banquiers	206,904 19	2,197,672 44
		$4,003,169 16

A une réunion spéciale des directeurs, un dividende de cinq pour cent a été déclaré payable, à la Nlle-Orléans et à New York, à dater du 1er juillet 1878. A. LURIA, Caissier. 30juin—3f

RAPPORT SEMI-ANNUEL DE L'ÉTAT DE LA Banque Nationale de l'Etat,

A la Nouvelle Orléans, à la clôture des affaires le samedi 29 juin 1878.

RESSOURCES:

Prêts et escomptes		1,669,848 79
Bons des Etats-Unis		50,000 00
Autres Bons et garanties		2,877 50
Local de la Banque		30,000 00
Autres propriétés Foncières		50,000 00
Fonds d'amortissement portant cinq pour cent d'intérêt		2,250 00
Autres ressources valeur au comptant		
Dû par des Banques et Banquiers		147,179 35
Currency	443,484 50	208,688 90
Espèces	55,238 06	
Chèques sur d'autres Banques	426,204 41	924,977 05
		2,583,272 07

PASSIF:

Capital réduit à		425,000 00
Surplus		85,000 00
Autres profits non-partagés		180,472 52
Montant en circulation		45,000 00
Dividendes non-payés, (inclus les dividendes de 15 pour cent payables le 8 juillet 1878)		73,882 97
Dû à des déposants 1,671,447 69		
Dû à des Banques et à des Banquiers	123,468 88	1,794,916 57
		2,583,272 07

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Exact—Témoins:

SAM'L H. KENNEDY, LOUIS A. WILTZ, ALF. MOULTON, JNO. B. LAFITTE, THOS. A. ADAMS, JULIUS VAIRIN, PIERRE LANAUX, DIRECTEURS. 30 juin—7f

AVIS JUDICIAIRES.

La dame Elisa Forestier vs. Gaspar L'Isse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 9,8—. En vertu d'un writ [illegible] à moi adressé par l'Honorable [illegible] de la Cour [illegible] Paroisse d'Orléans, [illegible] je procéderai le [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain ou une portion de terre situé au Premier District de cette ville, dans [illegible] l'îlet borné par les rues du Camp, Orange, des Magasins, Richard et Félicité, et désigné par la lettre "C," suivant croquis dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 14 de novembre 1864 et annexé à un acte au rapport de William Shannon, ci-devant notaire public en cette ville en date du 25 de novembre 1865 et mesurant le dit terrain vingt trois pieds cinq pouces trois lignes de face à la rue du Camp sur cent sept pieds entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble aussi, avec l'usage d'une allée commune de trois pieds de largeur, ouvrant sur la rue Orange.

Ainsi qu'il appert d'un acte au rapport de Théodore Guyol, notaire public en cette ville en date du 17 d'avril 1873, portant vente de la dite propriété par James Fitzpatrick au défendeur.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOMAS H. HANDY, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 16août—4f

CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce d'exportation de France ont émis à diverses reprises, le vœu de voir créer des Chambres de Commerce françaises à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait au moins une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement ou aux Chambres de Commerce de France des informations ou leur présenter des suggestions tendant à favoriser le développement des relations commerciales entre ce port et la France,

Déclarent se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS, sur les bases suivantes:

ARTICLE PREMIER.

La CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS aura pour objets: d'étudier toutes les questions se rattachant aux intérêts du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France, d'appuyer, par des pétitions ou des mémoires, tous les projets tendant au même but, tels que traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc., de fournir au gouvernement français, aux Chambres de Commerce ou aux négociants de France, toutes les informations qui lui seront demandées et de se mettre en rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourront être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se composera des personnes qui auront signé la présente Constitution d'ici au 1er Avril prochain, et de celles qui auront été admises ensuite, comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE qui se composera d'un Président, de quatre Vice-Présidents, et de dix Commissaires, dont un sera choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre et signera les réponses. Il remplira les vacances qui se produiraient dans le Bureau, dans le cours de l'année. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président sera remplacé par l'un des Vice-Présidents, suivant leur rang.

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit, pour la présente année 1878, et il restera en fonctions jusqu'à l'élection pour le renouvellement:

Président:	M. Victor Meignan.
1er Vice-Président:	M. A. Carrière.
2e	M. C. T. Dugazon.
3e	M. Félix Limet.
4e	M. Pierre Poutz.
Secrétaire-Trésorier:	M. F. Laborde.

Membres:

E. Allgeyer,	E. de Gas.
Jos. Bayle,	F. Laborde.
P. E. Brulatour,	E. Morlé.
A. Coutin,	F. Tujague.
L. Gonod,	L. Vallon.

ARTICLE VI.

Le second mercredi de janvier de chaque année, à partir de 1879, la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS se réunira en assemblée générale, au local qui sera désigné par l'avis ou la lettre de convocation du Président, pour procéder au renouvellement des membres du Bureau par voie d'élection. Le vote aura lieu au scrutin et à la majorité des membres présents.

Un rapport sera présenté par le Bureau ou son délégué sur les travaux de l'année précédente.

L'assemblée votera sur l'admission des nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants.

Elle pourra adopter les motions et propositions qui seront suggérées dans l'intérêt de l'objet pour lequel la Chambre a été créée, mais toute motion devra être préalablement soumise par écrit au Président.

A sa première séance, le Bureau procédera à l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire.

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira tous les premiers vendredis de chaque mois au lieu et à l'heure qui seront fixés ultérieurement.

Il prendra connaissance des communications reçues et réglera l'ordre de ses travaux ou de ceux des Comités.

Le Bureau est chargé de tous les pouvoirs de la Chambre et il est autorisé à présenter en son nom tous mémoires, pétitions, à faire toutes réponses ou suggestions qu'il jugera utiles pendant la durée de son exercice.

Il autorisera le Président à faire réponse, dans l'intervalle entre les séances, aux demandes urgentes, ou nommera des Comités auxquels le Président renverra les demandes d'informations s'il y a lieu.

Le Bureau pourra être convoqué en séance spéciale par le Président, quand celui-ci le jugera nécessaire.

Le Président pourra également, avec l'autorisation, ou devra, à la requête du Bureau, convoquer la Chambre en assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE VIII.

Les travaux de la Chambre auront un caractère absolument gratuit. Les frais de bureau, d'impression et de correspondance devront être couverts par des cotisations purement volontaires.

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des règlements pour la tenue de ses séances et celle des séances de la Chambre, et il pourra proposer, en assemblée générale, des amendements à la présente Constitution.

Fait à la Nouvelle-Orléans, le 6 Janvier 1878.

Ont Signé:

Allgeyer, E., Négociant-Commissionnaire. Albert, E., en Chapellerie. Aldigé, P., Manufacturier. Aldigé, J., Bayle, Jos., Importateur. Bercier, O., Négociant. Berthin, J., Boucher. Billard, H., Libraire. Bobet, A., Négociant en marques. Boissonneau, P., Marchand-Tailleur. Bois, O., Négociant. Bonnet, A., Bijoutier. Bouvier, N., Parfumeur. Brière, Théo., Courtier de sucre. Brière, P., Libraire. Brulatour, P. E., Négociant-Importateur. Bohn, Aug., Négociant-Commissionnaire. Camors, J. B., Négociant-Commissionnaire. Carrière, Antoine, " Carrière, Olivier, " Carrière, Emile L., " Carrière, Charles J., " Carrouché, A., Pharmacien-Droguiste. Cazentre, F., Marchand. Charpaux, F., Magasin d'Instruments et Musique. Coutin, A., Négociant-Commissionnaire. Crabites, P., " Couturié, Amédée, " Chauvière, Chapelier. Chatterman, H., Importateur d'Articles de fantaisie. Dagorel, A., Marchand de Nouveautés. Debergue, H., Négociant. David, Jos., Négociant-Commissionnaire. Dasse, J., Fabricant de Tabac. Deschamps, E., Négociant. Dossenan, A., Parfumerie. Dubois, E., Négociant-Commissionnaire. Dugazon, C. T., " Dupertz, P., " Dupré, A., Manufacturier de Tabac. Estèbes, Paul, Président de la Société d'Assurance Mutuelle de St-Maurice. Forrestier, E., Négociant Commissionnaire. Fournier, E., Mécanicien-Horloger. Fourton, C., Armateur. Fourcade, St-Cyr, Pharmacien-Droguiste. Gas, René de, Négociant-Commissionnaire. Godchaux, Léon, Fabricant d'Habillements. Grand, L., Négociant, Agent de la Compagnie Générale Transatlantique. Guérin, F., Négociant. Guillemet, A., Comptable. Jaubert, C., Marchandises Sèches en gros. Jouffroid, F., Magasin de Mercerie en gros. Laborde, F., Négociant. Lamarque, Laurent, Négociant-Commissionnaire. Leblanc, J., Marchand d'Habillements, fabricant. Limet, F., Réd. en chef, Propriétaire de l'Abeille. Lafargue, L., Libraire. Lelong, A. A., Négociant-Commissionnaire. Lebasse, B., Marchand d'Habillements. Lagrange, E., Hermel de, Négociant. Laplace, B., Pharmacien. Levois J., Négociant. Maignan, Victor, Négociant-Commissionnaire. Maylie, Wm., Prés. de la Société de Bienfaisance des Bouchers. Médal, L., Confiseur. Merlé, J. E., Négociant en Caire et Articles de Cordonnerie. Morlé, E., Négociant-Commissionnaire. Manadé, M., " Majeau, M., Pharmacien. Meyray, A., Marchand. Nippert, V., Importation d'Articles de fantaisie. Nadal, M. A., Négociant. Plasson, S., Négociant-Commissionnaire. Poutz, Pierre, " Queyrouze, L., Négociant. Reiss, Jos. J., Confiseur. Rocheraux, A., Négociant-Commissionnaire. Rouyer, C., Orfèvre. Rosa, Jules, Négociant-Importateur. Sarrazin, J. P., Fabricant de Tabac. Schweitzer, J., Libraire. Spor, J. G., Liqueurs et Provisions. Salomon, E., Négociant-Commissionnaire. Schmidt, W. E., " Importateur. Tardos, Jules, Négociant-Commissionnaire. Tujague, F., " Importateur d'Articles de Modes. Uter, L., Importateur de Glaces et Tableaux. Vallon, L., Courtier de Change. Verneuil, C., Prés. de la Société d'Assurance Mutuelle de Jefferson. Vergnole, M., Négociant. Vignes, J., Liqueurs et Provisions en gros. Waltz, A., Négociant en Bière et Vin. 24 mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DANS L'AFFAIRE DE MARIE LOUISE HAZEUR vs. KLEBER HAZEUR et Autres. No. 10,048, Sixième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.

L'HABITATION HAZEUR,

Une propriété de valeur renchérissant rapidement, située dans la paroisse de Jefferson, sur les côtés Est et Ouest du vieux chemin de la Métairie et voisine du Cimetière de la Métairie et du Oakland Park, à environ un demi mille du Nouveau Canal et de la limite du chemin de fer à cheval de la rue du Canal, parfaitement convenable pour l'établissement d'une vacherie ou la culture d'un verger ou d'un jardin; et convenable aussi comme résidence de campagne.

Vente positive pour effectuer un partage.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau rue du Camp No 31.—SAMEDI, 7 septembre 1878, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles de cette ville, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu par l'hon. N. H. Rightor, juge de la Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans, daté du 5 juillet 1878 et rendu dans l'affaire ci-dessus nommée, la propriété ainsi décrite

Cette propriété de valeur et renchérissant rapidement, connue comme l'habitation Hazeur au tudo sur le chemin de la Métairie, paroisse de Jefferson, mesurant environ trois arpents, plus ou moins, sur chaque côté du chemin de la Métairie, sur environ six arpents de profondeur côté sud, et s'étendant du côté nord jusqu'à près du lac Pontchartrain, près de 3 milles. Elle est voisine du cimetière de la Métairie Association et du Oakland Park d'un côté, et du vieux chemin de fer de Jefferson et du lac de l'autre.

Avec toutes les bâtisses, dépendances et améliorations sur le terrain, droits de passage, servitudes appartenant à la propriété. Les améliorations sur le chemin au nord de la Métairie, comprennent une maison en bois à deux étages et d'autres maisons séparées construites en bois, de pacanier d'oranger et autres arbres fruitiers. Du l'autre côté sud du chemin, est un cottage en bois à un étage, etc., entouré d'une barrière de vieilles douvages.

Une grande partie de ce morceau de terre est très bien boisée et le bois peut être transporté sur le marché par le canal qui la borde. Le reste est de la terre haute et riche, défrichée, cultivable, entourée et propre à toutes les cultures, surtout pour celle des légumes et des arbres fruitiers. La propriété ne saurait être surpassée pour une ferme et une résidence entre la ville et le Lac Pontchartrain. Des chemins coquillés, des lignes de chars à cheval et de chars à vapeur à proximité placent la propriété à une demi-heure de distance du marché français.

Il y a dans le voisinage, des fermes et les résidences permanentes de quelques uns des notables de notre ville—le Dr C. Beard, MM. H. Benabel, C. Boudousque, Geo. Malone et autres.

Pour les subdivisions et les dimensions, voir le plan. La propriété sera livrée ainsi que les conditions de la vente auront été remplies.

Termes et conditions.—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement, 5 pour cent (honoraires d'avocat) s'il y a procès pour recouvrer le montant des billets. Les acquéreurs devront acquitter en outre du montant de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1879. Un dépôt de dix pour cent, comptant, sur le montant de l'adjudication sera exigé des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant M. Amédée Ducatel, notaire. 24 juil—3 10 17 24 31 août, 7 sept.

J. L. BALTZ,

Au No 81 de la rue de la Douane. NOUVELLE-ORLEANS, Propriétaire du Pavillon du Chemin de Fer, A l'extrémité du chemin de fer de la ville, au Lac. Rafraîchissements aux prix de la ville. 26 mai—3m

TÉLÉGRAPHE D'ALARME

Indication, par les cloches d'alarme, de la localité où éclate un incendie.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront ainsi qu'il suit la localité où le feu s'est manifesté:

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après, elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups, indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, il y aura 4 coups de cloche, puis un moment après, 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, il y aura 15 coups de cloche; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter à l'endroit où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
*13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Pompe No. 22, rue Tchoupitoulas, près Philip.
15 Pompe No. 23, rue Washington, près Magazine.
16 Compagnie Lafayette No. 1, rue Jackson, entre St-Thomas et Rousseau.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller, rue Locust, entre Félicité et St-Andrew.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Pompe No. 12, rue Tchoupitoulas, entre Race et Orange.
34 Pompe No. 1, rue Hunter, entre Peters et Tchoupitoulas.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd Precinct, coin Terpsichore et Chippewa.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles, près Félicity Road.
42 Pompe No. 20, rue Thalia, entre Dryades et Baronne.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galennié et Nouvelle-Levée.
*48 Pompe No. 6, coin Commerce et St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Pompe No. 18, rue Calliope, entre St-Charles et Carondelet.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
*71 Pied de la rue Julia.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magasins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
82 Pompe No. 5 et à l'Hotel de ville.
83 Pompe No. 13. No. 12 rue Perdido.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
*123 Coin Remparts et Poydras.
*124 Pompe No. 14, rue Commune, entre Liberty et Howard.
*125 Workhouse, rue Girod.
*126 Coin Commune et Rocheblave.
*127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille-Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Pompe No. 7, rue Dauphine, entre Douane et Bienville.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No. 4, rue du Bassin, près Conti.
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
*152 Coin Bienville et Johnson.
*153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
*216 Coin Hôpital et Dauphine.
*217 Pompe No. 10, rue Dumaine, entre Remparts et St-Claude.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Quartier.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Pompe No. 21, rue Claiborne, coin St-Pierre.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
*241 Pompe No 8, Chemin du Bayou, coin Galvez.
*242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad.
252 Hook & Ladder No. 3, coin Marigny et Peters.
253 Pompe No. 9, rue Esplanade, entre Decatur et Français.
254 Pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de Police, rue Champs-Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Dépot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poëte et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
513 Levee Steam Cotton Press, Levée.
514 Marché Washington, rue de Chartres, entre Louisa et Piété.
*515 Coin Louisa et Remparts.
612 Pompe No 24, Grands-Hommes près Port.
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
*615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Reynes et Dauphine.

L'Abeille [illegible] COMP[illegible] Lloyd d[illegible] [illegible] HOM[illegible] BŒRI[illegible] [illegible] FEU[illegible] SA[illegible] L'AI[illegible]